

<p>Nombre de MEMBRES</p> <p><u>En Exercice</u> 11</p> <p><u>Présents</u> 9+2P</p> <p><u>Votants</u> 11</p>	<p>COMMUNE DE VILLEBÉON</p> <p>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION ORDINAIRE DU MERCREDI 28 OCTOBRE 2020 A 20 HEURES 15</p>
<p>Convocation du 22 octobre 2020</p> <p>Affichage du 22 octobre 2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-huit octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire dans la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur F.PLÉ, Maire.</p> <p><u>Étaient présents :</u> Mesdames et Messieurs F.PLÉ (Maire). D.MARCOIN, B.GRATIOT, F.SIMONET, (Adjoints)., S. DA SILVA, F.CHEVALLIER, A.CAMUZAT, S.WENGER, P.SADRON (conseillères et Conseillers municipaux).</p> <p><u>Absents excusés :</u> D.DUBOIS mandataire F.PLÉ C. MASSON mandataire F.CHEVALLIER Madame Anne CAMUZAT a été élue secrétaire de séance</p>

## COMPTE-RENDU

### 1. Election du secrétaire de séance et adoption du précédent compte rendu ;

Madame Anne CAMUZAT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

### 2. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « DSIL » pour le projet de modernisation de l'éclairage public ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que La Commune de Villebéon souhaite s'engager dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public, destiné à sécuriser l'alimentation électrique et de réduire la consommation énergétique.

Il précise que ce projet a fait l'objet d'un Diagnostic préalable des installations d'éclairage public sur le territoire réalisé par la société SOMELEC.

Les objectifs principaux de cette rénovation doivent permettre à court terme :

- La mise aux normes des armoires d'éclairage public,
- le remplacement de l'ensemble des luminaires.

Cette rénovation permettra d'installer de nouvelles lanternes « ODO de chez WEEF LED3000K 58W » avec 2 programmations des plages d'abaissement de la puissance électrique sur l'ensemble des points lumineux de la commune de Villebéon et de réduire d'environ 57 % la consommation électrique sur l'année.

Le coût global de ce projet de rénovation est estimé à 96 752,00 € HT soit 116 102,40 € TTC

Monsieur le Maire propose que le plan de financement de cette opération soit le suivant:

- 1) DSIL (48%) : 46 440,96 € HT
- 2) SDESM (32%) : 30 960,64€ HT
- 3) Participation communale : (20%) : 19 350,40 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de l'éclairage public comme énoncé ci-dessus;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet ;
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit reconnu complet ;
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense en section d'investissement aux budgets :
  - 2021 : 69 840,00€ HT soit 83 808,00€ TTC
  - 2022 : 26 912,00€ HT soit 32 294.40€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

3. **Informations et questions diverses.**

- Néant

**Clôture de la séance à 20 h 30.**

Villebéon,  
Le 06 novembre 2020



L'adjoint au maire  
Gratiot Brigitte